

Délibération pour la création des postes d'adjoints :

Sous la présidence de M. POULLOT Hubert, élu maire, qui rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal et en vertu de l'article L 2122- 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints.

M. le Maire fait part à l'assemblée de la charge que devra assumer chaque adjoint :

1^{er} adjoint : en charge des finances, des affaires sociales et de la communication.

2^{ème} adjoint : en charge des travaux de la voirie, de la gestion du patrimoine forestier et de l'agent technique

3^{ème} adjoint : en charge des travaux dans les locaux communaux, la vie associative, sportive et la gestion des salles du Temps Libre et des Crais.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

M. le Maire propose la candidature Mme Michelle SOLIOT.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		11
A déduire, suffrages déclarés nuls par le bureau, article L.66 du Code électoral, (=blancs)		1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		10
Majorité absolue		6
Ont obtenu		
SOLIOT Michelle	dix voix	10

Mme Michelle SOLIOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **PREMIERE ADJOINTE** et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

M. le Maire propose la candidature de M. Jean-Paul LECHENAULT.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		11
A déduire, suffrages déclarés nuls par le bureau, article L.66 du Code électoral, (=blancs)		2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		9
Majorité absolue		5
Ont obtenu		
LECHENAULT Jean-Paul	neuf voix	9

M. Jean-Paul LECHENAULT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **DEUXIEME ADJOINT** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.
Monsieur le Maire propose la candidature de M. MORAL Philippe.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		11
A déduire, suffrages déclarés nuls par le bureau, article L.66 du Code électoral, (=blancs)		0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés		11
Majorité absolue		6
Ont obtenu		
MORAL Philippe	onze voix	11

M. MORAL Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **TROISIEME ADJOINT** et a été immédiatement installé.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Suite à l'élection du maire et des adjoints et à l'établissement du tableau du conseil municipal, le Maire, M. Hubert POULLOT, et la Première Adjointe, Mme Michelle SOLIOT, sont désignés délégués communautaires.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle que les conseillers doivent réfléchir sur leur participation aux commissions communales et intercommunales. Il est également fait appel à des candidatures envers la population pour participer aux commissions communales.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le lundi 7 avril 2014

La séance est levée à 19h15.